

**Feuille de route pour une stratégie régionale intégrée post-2015 de gestion des risques de catastrophe
et d'action climatique dans le Pacifique**
(Révision avril 2013)¹

1. Introduction

Le présent document expose un processus destiné à faciliter l'élaboration, d'ici 2015, d'une stratégie intégrée de gestion des risques de catastrophe et d'action climatique pour la région océanienne. La nouvelle stratégie intégrée fera suite au Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes 2005-2015 et au Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques 2006-2015.

L'intégration de la gestion des risques de catastrophes (GRC) et de l'action climatique est appuyée au niveau international, ainsi qu'au niveau régional et national dans le Pacifique. Le soutien dont jouit cette intégration a été exprimé par les instances qui traitent de ces questions et dans divers rapports, notamment :

À l'échelon international

- Plan d'action de Bali, treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Bali en 2007 ;
- Cadre de l'adaptation de Cancún, seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancún en 2010, ainsi que les décisions connexes prises ultérieurement ;
- Sessions 2009 et 2011 de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ONU/SIPC).

À l'échelon régional

- Sessions 2009 et 2010 de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe, organisées conjointement par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et le Secrétariat de l'ONU/SIPC ;
- Conférence de haut niveau sur le changement climatique dans le Pacifique, organisée à Vanuatu en mars 2011 par l'Alliance mondiale contre le changement climatique, à l'initiative de l'Union européenne ;
- Tables rondes 2009 et 2011 sur le changement climatique dans le Pacifique, coordonnées par le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) ;
- Les communiqués des sommets de 2008 et 2009 du Forum des Îles du Pacifique ;
- La Déclaration de Niue sur le changement climatique, 2008 ;
- Les examens à mi-parcours des instruments suivants, effectués en 2010 :
 - o Le Cadre d'action de Hyogo et le Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes 2005-2015 ;
 - o Le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques (2006-2015) et les réunions de consultation régionales y afférentes ;
 - o les bilans nationaux des progrès accomplis au regard du Cadre d'action de Hyogo et du Cadre d'action océanien ;
- Leçons pour les interventions futures : Conférence sur les leçons tirées en matière d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe, organisée par l'Australie et le Secrétariat du PROE en mai 2011 au Samoa.

L'annexe 1 dresse la liste des déclarations de soutien exprimées lors des manifestations et dans les rapports ci-dessus en vue de l'intégration de ces deux questions.

Le processus proposé a été élaboré en concertation avec de multiples partenaires du développement et bailleurs de fonds régionaux et mondiaux, ainsi qu'avec des groupes de parties prenantes de la GRC et du changement climatique intervenant dans les États et Territoires insulaires océaniques (ÉTIO).

2. Contexte

La région océanienne est extrêmement vulnérable à un certain nombre d'aléas environnementaux et naturels d'origine géologique et hydrométéorologique, dont les séismes, les éruptions volcaniques, les tsunamis, les cyclones, les inondations dues aux crues et la submersion des zones côtières, les glissements de terrain et la sécheresse. Cette

¹ Ce document a été élaboré et approuvé en 2011 par la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe, la Conférence du PROE, la Conférence de la Division SOPAC et le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) de la CPS. Il a été révisé et actualisé pour tenir compte des évolutions enregistrées entre 2011 et avril 2013 dans le processus de la feuille de route. L'orientation et la visée générale du processus approuvé en 2011 n'ont pas été modifiées du fait de cette révision.

vulnérabilité est aggravée par l'exiguïté des terres émergées et l'immensité des distances à l'intérieur des archipels et entre les États. En outre, les économies des petits États insulaires reposent souvent sur l'agriculture vivrière et sont par conséquent fragiles. La région pourrait rester exposée à des catastrophes au cours des prochaines années et continuer à subir les lourdes contraintes découlant de l'impact économique des catastrophes.

Les effets néfastes du changement climatique, observés et prévus, sont aussi une profonde source d'inquiétude, d'autant qu'ils amplifient les niveaux existants de risque de catastrophe, et qu'ils sont exacerbés par la pénurie de ressources humaines, techniques et financières et les autres difficultés évoquées ci-dessus, ce qui alourdit la charge pesant déjà sur les systèmes humanitaires et de développement dans le Pacifique. Au cours des dix dernières années, les troubles civils, les risques sanitaires et les dangers liés à la pollution après une catastrophe se sont accentués sous l'effet de la croissance démographique, de l'exode rural, du tourisme, des inégalités dans la répartition des richesses et des pressions politiques. Les cyclones tropicaux et les inondations constituent la première cause de catastrophe naturelle dans la région et devraient s'intensifier sous l'effet du changement climatique. D'autres aléas, par exemple l'activité sismique et les tsunamis qui s'ensuivent, pourraient causer des pertes plus grandes encore, comme l'ont montré les catastrophes survenues en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1998, aux Îles Salomon en 2007 et au Samoa en 2009. On s'attend à ce que les risques s'amplifient encore dans les États et Territoires insulaires océaniques, sous forme de cyclones moins fréquents, mais plus intenses. En outre, les phénomènes entraînant des dommages et des pertes moindres, souvent associés aux aléas climatiques, devraient devenir plus fréquents². Dans les États et Territoires insulaires océaniques, ces dommages et ces pertes ne sont généralement pas couverts par les assurances, d'où une fuite permanente des ressources allouées par les budgets publics et les fonds privés aux opérations de secours, de relèvement et de reconstruction, et une érosion constante des moyens de subsistance qui rend encore plus vulnérables les communautés exposées. La gouvernance est un autre facteur qui peut accroître le niveau de risque des pays. Les pays dotés d'une gouvernance forte, telle que mesurée par les indicateurs de développement humain, ont généralement un niveau de risque moins élevé que ceux dont la gouvernance est plus laxiste (Rapport d'évaluation mondial 2009 sur la réduction des risques de catastrophe).

Soucieux de surmonter les obstacles à un développement national durable que constituent les divers aléas naturels, les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniques ont approuvé, en octobre 2005, le Cadre d'action océanique pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes 2005-2015 (couramment appelé « Cadre d'action océanique ») et le Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques 2006-2015. De ces instruments régionaux ressort une politique d'investissement visant à renforcer la résilience face aux effets des catastrophes naturelles et du changement climatique aux échelons régional, national et infranational dans la région océanique. Le Cadre d'action océanique pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes est la transposition au contexte océanique du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015, adopté par 168 États lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, tenue en janvier 2005. Le Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques renvoie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, entrée en vigueur en 1994 ; il fournit un cadre permettant aux pays de relever les défis du changement climatique³. Ces deux documents régionaux énoncent des obligations reprises dans le Plan pour le Pacifique entériné par les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniques en octobre 2005.

3. Qu'entend-on par « gestion des risques de catastrophe », « adaptation au changement climatique » et « atténuation de ses effets » ?

Un vaste réseau d'intervenants et de parties prenantes, dont des décideurs et des praticiens, sera associé à l'élaboration de la nouvelle stratégie régionale intégrée.

Il est donc prudent de commencer par clarifier certaines notions de base et la terminologie employées par ces communautés de pratique, de manière à ce que ces dernières les comprennent mieux et disposent d'outils communs de communication et de collaboration.

La **gestion des risques de catastrophe**, s'entend du « processus de recours systématique aux directives, compétences opérationnelles, capacités et organisation administratives pour mettre en œuvre les politiques, stratégies et capacités de réponse appropriées en vue d'atténuer l'impact des aléas naturels et risques de catastrophes environnementales

² Certains aléas climatiques sont considérés dans la CCNUCC comme des phénomènes à évolution lente.

³ http://unfccc.int/essential_background/convention/items/2627.php

et technologiques qui leur sont liées »⁴. Des exemples courants d'activités ou de mesures prises à des fins de GRC sont : la conception et la mise en œuvre de systèmes de lutte contre les inondations ; les plans d'irrigation ; l'application de codes de la construction ; l'introduction de cultures résistantes aux maladies ; la mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide de bout en bout ; l'élaboration et l'exploitation de bases de données sur les risques et autres systèmes de collecte d'informations pour la prise de décisions en matière de GRC et de développement ; l'établissement et l'application de plans d'intervention d'urgence ; le relèvement et la reconstruction en fonction des risques après des catastrophes.

Le **changement climatique** est défini comme étant « des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables »⁵.

On entend par « effets néfastes des changements climatiques » les modifications de l'environnement physique ou des biotes dues à des changements climatiques et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme⁶.

L'**adaptation au changement climatique** consiste dans « l'ajustement dans les systèmes naturels ou humains en réponse à des changements climatiques actuels ou attendus, ou à leurs effets, qui atténue les dommages ou en valorise les bénéfiques »⁷. Cette démarche peut viser à : a) adapter le développement ou les activités économiques aux changements progressifs de la température moyenne, du niveau de la mer et des précipitations ; et à b) réduire et gérer les risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes, plus fréquents, graves et imprévisibles⁸.

Dans la région, les mesures d'adaptation se sont concentrées – par anticipation ou par réaction – sur la réduction des risques climatiques. Parmi les mesures **proactives**, il faut citer la diversification des cultures et des moyens de subsistance ; l'assurance ; l'architecture des habitations ; la collecte d'eau de pluie et l'irrigation d'appoint ; la prévention des inondations ; la réinstallation de populations/communautés ; la modernisation des infrastructures ; la prévision climatologique saisonnière et, de plus en plus, la prévention des risques de catastrophe à l'initiative des populations locales. Les mesures **réactives** incluent, entre autres, les interventions d'urgence (désalinisation de l'eau, etc.), le relèvement après catastrophe, la migration⁹, la prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique et la planification intégrée.

Une **mesure d'atténuation des effets du changement climatique** est « une intervention humaine visant à réduire les sources ou à améliorer les puits de gaz à effet de serre »¹⁰ et à essayer de traiter les causes du changement climatique par des actions qui empêchent ou limitent l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère en limitant les émissions actuelles et futures provenant des sources de GES et en améliorant les puits potentiels de GES.¹¹ Ces mesures comprennent, entre autres, une utilisation plus efficace des combustibles fossiles pour les processus industriels ou la production d'électricité, le passage à l'énergie solaire ou éolienne, l'amélioration de l'isolation des bâtiments, le reboisement et l'expansion des forêts et d'autres « puits » afin d'absorber de plus grandes quantités de dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère. Des initiatives telles que le programme REDD (réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts) sont préconisées dans la région, compte tenu de l'intérêt économique et écologique des forêts qui absorbent le CO₂.

Les exemples ci-dessus montrent clairement les synergies considérables et les chevauchements qui existent entre les deux communautés de pratique. La coordination et l'intégration des interventions concernant la GRC et l'action climatique n'ont toutefois progressé que tout récemment.

4. Situation d'ensemble

⁴ 2009 UNISDR. Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe, UNISDR 2009

⁵ http://unfccc.int/essential_background/convention/background/items/2536.php

⁶ http://unfccc.int/essential_background/convention/background/items/2536.php

⁷ Glossaire de la CCNUCC : http://unfccc.int/essential_background/glossary/items/3666.php

⁸ Strengthening Climate Change Adaptation through Disaster Risk Reduction : Briefing Note 3, UNISDR 2010.

⁹ Voir le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC.

¹⁰ Glossaire de la CCNUCC.

¹¹ Un « puits de carbone » absorbe plus de dioxyde de carbone qu'il n'en émet (par exemple les forêts) ; c'est aussi un réservoir qui stocke le dioxyde de carbone, empêchant ainsi son dégagement dans l'atmosphère.

Depuis l'approbation du Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes et du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques, en 2005, plusieurs pays ont progressé dans l'application de ces instruments à l'échelon national grâce à des plans d'action nationaux de gestion des risques de catastrophe (Vanuatu, Îles Marshall, Îles Cook) et/ou à des programmes d'action nationaux en faveur de l'adaptation (dans tous les pays les moins avancés du Pacifique – Vanuatu, Îles Salomon, Tuvalu, Kiribati et Samoa), ainsi qu'à d'autres plans et politiques connexes. Les pays océaniques reconnaissent de plus en plus la menace que font peser un nombre croissant de catastrophes induites par la variabilité climatique et commencent à prendre des mesures pour prévenir de manière intégrée les risques liés aux catastrophes et au climat. En juillet 2010, les Tonga ont été le premier pays océanien à élaborer un plan d'action national conjoint de gestion des effets du changement climatique et des risques de catastrophe. Depuis, plusieurs pays l'ont imité. Des « plans d'action nationaux conjoints » ont été élaborés pour les Îles Cook et Tuvalu. Les Îles Marshall et Niue disposent maintenant de projets de plans d'action nationaux conjoints. Un processus semblable est en cours aux Îles Salomon et aux États fédérés de Micronésie, tandis que les Fidji et Palau envisagent de faire de même. Plusieurs États et Territoires insulaires océaniques sont potentiellement concernés par une expansion de ces plans¹².

L'élaboration et l'application de ces plans d'action nationaux sont soutenues par les partenaires du développement et les bailleurs de fonds membres de deux grands groupements régionaux, le Réseau océanien de partenaires pour la gestion des risques de catastrophe et la Table ronde océanienne sur le changement climatique. Parmi les principaux membres de ces réseaux figurent la CPS, le PROE, le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'ONU/SIPC et d'autres.

5. Justification de l'intégration : prendre en compte les risques de catastrophe et le risque climatique dans le développement

Bien que certaines catastrophes (par exemple celles provoquées par des éruptions volcaniques ou des tsunamis) et les problèmes liés au changement climatique soient dus à des causes différentes, ils se recoupent à de nombreux titres (par ex., facteurs météorologiques et climatiques communs et utilisation du même genre d'outils pour surveiller, analyser et gérer leurs effets néfastes). Aussi est-il logique de considérer et de mettre en œuvre ces volets de travail de façon systématique et intégrée. Par exemple, les évaluations des risques, les systèmes de gestion des inondations et la mise en application d'un code de la construction contribuent aux objectifs stratégiques fixés pour les deux volets. Parallèlement, il existe des domaines distincts, propres à chaque volet, comme le génie parasismique pour la réduction des risques de catastrophe, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'action climatique.

La GRC et l'action climatique (adaptation/atténuation) ne sont pas des secteurs à proprement parler. Ce sont plutôt des problématiques transversales auxquelles il faut s'atteler dans le cadre des politiques en vigueur dans des secteurs tels que l'agriculture, les ressources en eau, la santé, l'utilisation des sols, l'environnement, l'énergie, le développement des infrastructures, les finances et la planification. Ces problématiques entretiennent aussi des liens avec d'autres politiques transversales, notamment celles visant l'éradication de la pauvreté, la planification du développement durable, les groupes vulnérables, l'éducation et la science.

L'expérience acquise en GRC peut grandement contribuer à l'adaptation au changement climatique, tant sur le plan des politiques générales et des approches institutionnelles que sur celui des méthodes et outils techniques. On citera notamment le Cadre d'action de Hyogo/Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe, les plans d'action nationaux et plans conjoints, l'élaboration de textes de lois, les plateformes nationales multipartites, les réseaux techniques et les démarches fondées sur la participation des populations locales. De même, nombre des approches actuellement développées en vue de l'adaptation au changement climatique – évaluation de la vulnérabilité, planification sectorielle et nationale, renforcement des capacités et stratégies d'intervention – contribuent directement à la réduction des risques de catastrophe.

La GRC et l'action climatique (adaptation/atténuation) poursuivent un but commun : réduire la vulnérabilité des sociétés aux aléas en améliorant leur capacité d'anticipation, de résistance, de préparation, d'intervention et de relèvement face aux impacts des catastrophes. Les approches intégrées sont plus efficaces pour réduire les risques pesant sur le développement durable à l'échelon national, car elles tirent le meilleur parti des capacités et des ressources disponibles au niveau national et régional pour s'atteler à des aléas ou à des phénomènes multiples, qu'ils soient d'origine climatique ou géologique, et qu'ils se manifestent soudainement ou progressivement.

6. Surmonter les obstacles à l'intégration

¹² Les plans d'action nationaux conjoints ont été favorablement accueillis à l'échelon international dans le cadre de la CCNUCC.

Conscients des problèmes évoqués ci-dessus, certains pays océaniques, comme les Tonga, ont décidé d'intégrer les mesures prises en matière de GRC et d'action climatique, ce qui suppose de surmonter différents obstacles à l'intégration auxquels se heurtent aujourd'hui les pays océaniques. Certaines des difficultés rencontrées et les mesures engagées pour y remédier sont examinées ci-après.

Différences institutionnelles – Dans de nombreux pays, les deux domaines d'intervention se sont globalement développés sans se rencontrer. On peut dire qu'à bien des égards, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique se distinguent par les évolutions politiques différentes qui ont façonné les structures institutionnelles actuelles. L'adaptation au changement climatique incombe généralement aux services de protection de l'environnement, tandis que la responsabilité de la réduction des risques de catastrophe revient habituellement aux autorités compétentes en matière de gestion des catastrophes, de sécurité civile et d'affaires intérieures. Les échanges entre ces institutions sont le plus souvent occasionnels, par exemple lors des réunions consacrées à la préparation de rapports, et les efforts engagés pour maintenir et officialiser ces interactions sont extrêmement limités, avec pour conséquence un hiatus dans les connaissances et les pratiques que la plupart des mesures de réduction des risques de catastrophe pourraient apporter à l'adaptation au changement climatique, sans pour autant que des modalités aient été mises en place concernant le transfert de connaissance, d'outil et de pratiques au profit de l'adaptation. À ce jour, les mesures visant à maintenir et à officialiser ces interactions sont des plus rares.

Divergences d'interprétation de la configuration des risques – Bien que la réduction des risques soit un objectif commun à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe, et que ces deux domaines d'intervention aient pour objectif de minimiser les facteurs contribuant au risque climatique, les mesures volontaristes et anticipatives prises dans le cadre de la GRC et de l'adaptation se situent à des échelles de temps différentes. Pour la GRC, la prise de décisions repose principalement sur les risques historiques, tandis que l'adaptation au changement climatique s'intéresse plutôt aux risques climatiques inédits qui pourraient se produire par suite du changement climatique, générant ainsi de nouveaux schémas de risque.

Absence d'évaluation rigoureuse des risques actuels et futurs – Étant donné que le changement climatique amplifie le degré d'intensité des risques de catastrophe, la réduction et la gestion des risques *futurs* doivent s'appuyer sur l'évaluation des risques *existants*. Des évaluations probabilistes précises des risques liés au climat permettraient de jauger la rentabilité des différentes stratégies de réduction et de gestion des risques, afin d'optimiser les investissements publics et la planification du développement. Cela peut aider les pays à déterminer clairement les risques qui peuvent être réduits et le degré de risque à transférer au moyen de régimes d'assurance, d'une préparation accrue et d'autres mécanismes. Pour pouvoir évaluer avec précision les risques auxquels les pays sont actuellement confrontés, il convient de redoubler d'efforts en vue de rendre systématiquement compte des données relatives aux aléas et à l'exposition. Si le risque de catastrophe peut être réduit, l'effet amplificateur du changement climatique le sera également¹³.

Des progrès considérables ont été accomplis du point de vue de l'élaboration d'outils d'évaluation des risques de catastrophe permettant aux pays de mieux comprendre, de modéliser et d'évaluer leur exposition aux catastrophes naturelles. Les bases de données nationales sur l'exposition (par exemple celles des Îles Cook, des Îles Salomon, des Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu) ont été regroupées dans une base régionale qui contient des données sur les risques, les aléas et les vulnérabilités. Ces informations seront nécessaires à l'élaboration future d'un mécanisme de financement et d'assurance des risques de catastrophe dans le Pacifique et à la prise de décisions éclairées sur la GRC, l'adaptation au changement climatique, la planification du développement et d'autres questions. Parmi les autres progrès accomplis dans la région, il faut signaler deux initiatives pilotes visant à dresser les inventaires des catastrophes à Vanuatu et aux Îles Salomon, en vue du recueil systématique d'informations sur les dommages causés par les catastrophes passées et futures et de leur prise en compte dans l'évaluation des risques. On citera également l'organisation d'un atelier pilote de formation régionale à l'évaluation des impacts économiques des catastrophes dans le Pacifique, où a été présenté la méthode d'évaluation des dommages, des pertes et des besoins dans le Pacifique. Il est utile de noter que la prise de conscience des impacts futurs du changement climatique a gagné du terrain ces dernières années du fait de l'expansion des études scientifiques réalisées dans la région et de leur degré de détail. Bien des lacunes subsistent néanmoins en matière de couverture et de connaissances, et c'est pourquoi l'évaluation et la quantification des risques demeurent un exercice difficile.

¹³ Strengthen Climate Change Adaptation through Disaster Risk Reduction : Briefing Note 3, UNISDR 2010.

Absence de coordination des responsabilités en matière de gestion des risques de catastrophe et d'action climatique – Au plan institutionnel, la coordination stratégique de ces deux domaines a été confiée aux ministères de l'environnement et aux bureaux nationaux de gestion des catastrophes (ou à leurs équivalents) ; par ailleurs, peu d'importance a été accordée à cette question dans les mécanismes de planification des organismes sectoriels et infranationaux. Cette situation a occasionné des problèmes de coordination accrues en raison de la connexité des initiatives de GRC et d'action climatique. Il y aurait même lieu de penser que cette coordination devrait être confiée à un ministère central, comme celui de la planification ou des finances, ou être davantage mise en avant. Il est également important d'établir des mécanismes spécifiques, tels que des comités interdépartementaux, et de procéder à une planification conjointe en vue d'établir des passerelles systématiques entre les politiques d'adaptation et celles axées sur la réduction des risques. Cette démarche serait particulièrement justifiée dans les pays océaniques disposant de capacités limitées, car elle permettrait d'alléger les procédures parallèles de planification, de programmation et de mise en œuvre. À défaut, les procédures administratives ne cesseront d'accroître les risques encourus par les pays. Cette intégration suppose une planification et des investissements à moyen et à long terme qui tiennent compte de l'évolution des moyennes climatiques, de même qu'une planification et des investissements axés sur les risques liés aux phénomènes climatiques extrêmes actuels et futurs¹⁴.

Certains pays océaniques se sont efforcés d'harmoniser les dispositifs institutionnels de GRC et d'action climatique. Tel est le cas des Tonga, où un secrétariat dédié a été établi pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action national conjoint sur ces deux questions, adopté en 2010. Vanuatu a créé un Conseil consultatif national sur le changement climatique et la GRC, qui est chargé de coordonner toutes les activités en la matière. Kiribati a créé une unité « Risque stratégique » au sein du cabinet présidentiel afin de coordonner les interventions concernant le changement climatique, le risque de catastrophe et d'autres risques ou problématiques pesant sur le développement. Enfin, le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement du Samoa héberge les services chargés des opérations en rapport avec la météorologie, le climat et les catastrophes.

Aptitude à privilégier les approches ascendantes associant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique – L'expérience récemment acquise¹⁵ dans ce domaine en contexte communautaire a montré que les stratégies axées sur les populations sont plus rentables pour réduire les risques de catastrophes météorologiques et climatiques. Elles peuvent aussi s'avérer plus équitables que des mesures structurelles à grande échelle. Les stratégies axées sur les populations, qui améliorent l'accès à l'information et son assimilation, et favorisent la diversification des moyens de subsistance, ont plus de chances d'offrir une parade efficace à différents stress, outre ceux associés aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes.

À cet égard, l'adaptation et la gestion des risques de catastrophe en milieu communautaire ont d'ores et déjà remporté des succès considérables dans le Pacifique, et il en va de même des approches écosystémiques de l'adaptation. Dans la région, l'adaptation de proximité pourrait prendre la forme de projets dirigés par les communautés, associant les connaissances et pratiques traditionnelles à la science contemporaine pour promouvoir localement des pratiques agricoles durables et respectueuses du climat. Un exemple d'approche écosystémique de l'adaptation dans le Pacifique peut être trouvé dans la protection des mangroves et de la végétation côtière qui aident à maintenir un rempart contre les ondes de tempête et les tsunamis, protégeant ainsi les infrastructures et les services côtiers, tout comme les ressources en poissons qui assurent aux populations des moyens de subsistance. Le recours aux réseaux sociaux existants pour intégrer l'adaptation et la réduction des risques dans les efforts de développement s'avère également efficace à l'échelon local. Les organisations internationales et régionales ne sont pas en mesure de concrétiser les politiques au niveau local, et il appartient plutôt à la société civile locale de s'en charger. La pratique doit influencer les orientations politiques. À cet effet, il est utile de réaliser des études de cas à l'échelon local pour appuyer l'élaboration des politiques de haut niveau, notamment les stratégies nationales et les politiques sectorielles relatives au changement climatique¹⁶.

Renforcement des capacités de gouvernance des risques en vue d'une prise en compte des stratégies les plus adaptées et durables de réduction et de gestion des risques dans la planification du développement et l'investissement public – La gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe est un processus de moyen à long terme qu'il convient d'inclure dans la planification des investissements en faveur du développement. Les capacités de gouvernance des risques sont généralement insuffisantes dans les pays océaniques. Il faut donc s'employer à optimiser l'appui financier en renforçant les mécanismes de coordination en matière de GRC et d'action climatique. Dans un contexte de restriction financière, cela suppose notamment de savoir hiérarchiser et échelonner

¹⁴ Institutional and Policy Analysis of DRR and CCA in Pacific Island Countries, UNISDR/PNUD, 2010 (projet de rapport final).

¹⁵ Adaptation to Climate Change by Reducing Disaster Risks : Country Practices and Lessons. UNISDR Briefing Note No. 2, UNISDR, 2009.

¹⁶ Ibid.

les stratégies d'adaptation, et de déterminer comment les plans d'adaptation peuvent aborder la réduction des risques d'aléas naturels en les replaçant dans le cadre de stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Les ressources allouées à l'action climatique et à la GRC doivent servir à renforcer les capacités de gouvernance des risques à tous les niveaux, à développer les cadres institutionnels et législatifs, à réaliser des évaluations des risques et à renforcer les capacités institutionnelles nécessaires à l'organisation des activités précitées¹⁷.

Aptitude à mettre au point des mécanismes de financement novateurs, pratiques et bien coordonnés – L'appui financier à la GRC et à l'action climatique est actuellement mal coordonné dans le Pacifique. Les pays, comme les bailleurs de fonds et les partenaires du développement, doivent rationaliser les possibilités de financement au niveau régional et national en vue de leur utilisation optimale et d'une approche plus cohérente de la réduction des risques et de la vulnérabilité. Les participants à la session 2009 de la Table ronde océanienne sur le changement climatique ont demandé qu'une étude soit réalisée pour examiner la possibilité de créer un Fonds régional océanien d'action climatique ou d'autres modalités de financement, et déterminer s'il y a lieu d'établir un mécanisme d'appui technique et de facilitation. Au nombre des formules envisagées pour financer le risque de catastrophe dans le Pacifique figure une initiative de financement et d'assurance qui pourrait offrir aux pays océaniens un instrument régional d'accès immédiat à des capitaux destinés à financer les activités de relèvement et de reconstruction suite à une catastrophe, tout en les incitant à investir dans la réduction des risques de catastrophe. Il est impératif de veiller à améliorer la coordination des possibilités de financement pour obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine.

À Vanuatu, la création du Conseil consultatif national pour l'action climatique et la GRC est considérée comme une avancée majeure qui permettra d'améliorer la coordination des investissements consentis par les bailleurs en vue d'organiser des activités de réduction des risques et de réduction de la vulnérabilité aux aléas naturels.

Aptitude à asseoir les efforts nationaux sur une base solide stratégique régionale – Bien que les pays insulaires océaniens se soient attachés à mieux intégrer leurs politiques, il reste à établir une base stratégique solide au niveau régional pour étayer les efforts nationaux d'intégration et les inscrire dans une stratégie volontariste. Une stratégie régionale combinant GRC et action climatique fournirait une base solide pour améliorer la coordination, voire la mutualisation, de l'aide des bailleurs dans ces domaines d'intervention.

Les stratégies et programmes de développement nationaux donnent rarement assez d'importance aux fonctions liées à la GRC, à l'action climatique et aux autres questions transversales concernant le développement. La stratégie régionale intégrée leur donnera plus de visibilité auprès des gouvernements. Elle pourrait aussi déboucher sur une amélioration du suivi, de l'évaluation et de l'examen des progrès accomplis dans ces domaines, et faciliter l'établissement des rapports nationaux et régionaux portant sur ces problématiques, par exemple en aidant à rendre compte des avancées enregistrées au regard du Plan pour le Pacifique et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Par ailleurs, la stratégie régionale intégrée a ceci d'important qu'elle donnera à la région océanienne le moyen de démontrer à la communauté internationale que l'intégration stratégique et opérationnelle est non seulement possible, mais absolument prioritaire. Il y a beaucoup d'avantages, et peu d'inconvénients à intégrer l'action menée par les parties prenantes de la GRC et de l'action climatique. Les impacts des catastrophes et du changement climatique sur le développement sont très étroitement liés, voire difficiles à différencier.

L'impulsion à l'intégration des cadres d'action régionaux résulte des examens à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo, du Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes et du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques. Simultanément établis en 2010, les trois rapports ont été l'occasion d'harmoniser les procédures d'examen placées sous la responsabilité respective de l'ONU/SIPC, de la CPS et du PROE. Les examens à mi-parcours, qui regroupaient les points de vue d'intervenants nationaux, infranationaux, régionaux et internationaux, appelaient à plus de cohérence dans les actions menées à l'échelon régional (et mondial) afin d'instaurer des conditions plus propices à l'action climatique et à la mise en œuvre d'activités de GRC dans les pays. Ces conclusions ont également été appuyées par les représentants des ÉTIO lors de plusieurs conférences régionales et dialogues politiques organisés durant les douze derniers mois.

7. La Feuille de route

Le processus visant à faciliter l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe et d'action climatique pour le Pacifique prévoit plusieurs étapes à franchir avant 2015, lorsque les chefs d'État et de gouvernement seront invités à approuver la nouvelle stratégie. Ce processus sera fondé sur les principes suivants :

¹⁷ Strengthen Climate Change Adaptation through Disaster Risk Reduction : Briefing Note 3, UNISDR 2010

- « **Inclusion** » du plus grand nombre possible d'intervenants dans la formulation de la stratégie régionale intégrée.
- « **Leadership** » des États et Territoires insulaires océaniques (ÉTIO) qui définiront les paramètres et le champ d'application de la nouvelle stratégie.
- « **Appropriation** » par les ÉTIO et les organisations partenaires pour garantir la viabilité du processus de mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

De l'avis général, il ne faut pas attendre la mise en place d'une stratégie régionale post-2015 pour lancer les démarches d'intégration. Une liste d'activités concrètes, qui peuvent être engagées immédiatement, a été établie sur la base d'un certain nombre d'études analytiques, de publications exposant les bonnes pratiques et les enseignements de l'expérience, et des conclusions de conférences et réunions régionales. Il est proposé de continuer de travailler à leur mise en œuvre, en application du processus précité, pendant les années qui précéderont l'achèvement de la stratégie régionale intégrée. Les leçons pratiques qui seront tirées de ces activités faciliteront, elles aussi, l'élaboration de la stratégie.

La démarche proposée comprend deux volets :

1. La poursuite de la *mise en œuvre des activités actuelles* (voir ci-dessous) pendant la période de 2011 à 2015.
2. L'élaboration, d'ici 2015, d'une stratégie régionale intégrée de GRC et d'action climatique, assortie des dispositions relatives à sa mise en œuvre ; d'un rapport régional de synthèse sur les avancées de l'application du Cadre d'action océanique pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes et du Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques ; et d'un recueil d'études de cas sur la GRC et l'action climatique dans le Pacifique.

1. Mise en œuvre des activités actuelles : 2011 - 2015

Les activités envisagées sont jugées essentielles pour garantir la prise en compte systématique des risques de catastrophe et des risques climatiques dans la planification du développement et les processus décisionnels. La poursuite de leur mise en œuvre viendra conforter l'élaboration de la stratégie régionale intégrée.

- i. **Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux associant la GRC et l'action climatique, ainsi que le suivi des progrès accomplis et des enseignements tirés.** Les plans d'action nationaux pour la GRC, les politiques relatives au changement climatique, les programmes d'action nationaux pour l'adaptation (dans le cas des pays les moins avancés) et les plans d'action nationaux associant GRC et action climatique sont devenues partie intégrante des pratiques régionales de GRC au cours des quatre à cinq dernières années. De nombreuses leçons en ont été tirées sur les aspects positifs et les points à améliorer pour que ces instruments favorisent au mieux le renforcement des capacités de GRC dans le contexte du développement durable. Ces enseignements viendront étayer les futurs plans d'action nationaux et les initiatives nationales conjointes d'aujourd'hui et de demain.
- ii. **Mettre au point des programmes/projets associant l'action climatique et la GRC.** Ces programmes/projets devraient devenir plus fréquents vu le nombre croissant de plans d'action nationaux conjoints. Ils fourniront des idées et des enseignements utiles pour l'élaboration et l'application de la stratégie régionale intégrée.
- iii. **Élaborer une cartographie des institutions, politiques et mécanismes existants permettant de réduire les risques de catastrophe et d'engager une action climatique¹⁸,** en vue d'améliorer la connaissance des conditions propices à la GRC, à l'action climatique et aux possibilités d'investissement dans ces domaines.
- iv. **Mettre au point un mécanisme de financement innovant pour faire progresser l'action climatique (adaptation/atténuation) et la GRC.** La simplification de l'accès aux financements dans ces deux domaines de travail, tant pour ce qui est du volume global de capitaux disponibles que de leur accessibilité, est une priorité importante pour la région. Autre impératif de taille : tenir compte de la capacité d'absorption des fonds par les ÉTIO. Le mécanisme envisagé devra s'inspirer des initiatives déjà engagées, par exemple pour le financement de l'action climatique ainsi que pour le financement et l'assurance des risques de catastrophe.
- v. **Continuer de rassembler l'information disponible sur les aléas, l'exposition, les vulnérabilités et les évaluations des risques,** de manière à faciliter l'accès aux données et leur exploitation

¹⁸ À l'instar de l'analyse du contexte politique et institutionnel de la GRC et de l'action climatique dans certains pays insulaires océaniques, réalisée par l'ONU/SIPC et le PNUD.

ultérieure pour la préparation de rapports à l'appui de l'élaboration des politiques publiques et de la prise de décisions sur la GRC et l'action climatique¹⁹.

- vi. **Organiser des débats multipartites à l'échelon national pour examiner l'information, dégager les possibilités d'harmonisation des politiques et remédier au manque de capacités.** Les administrations de nombreux pays ont bien progressé du point de vue de l'intégration des mécanismes nationaux de coordination de la GRC et de l'action climatique, notamment au travers de plateformes communes. Dans certains cas, l'élargissement de la participation à des parties prenantes multiples a pu s'effectuer jusqu'au niveau communautaire.
- vii. **Poursuivre les activités de renforcement des capacités afin de bâtir des démarches cohérentes en faveur de l'action climatique et de la GRC, ou de les consolider.** L'une des clés du succès est que les responsables de ces deux secteurs d'activité connaissent leurs capacités et besoins respectifs, et développent ensemble leurs capacités techniques et leur aptitude à l'encadrement. Une formation conjointe peut être dispensée à cet effet, notamment pour exposer les mandats des uns et des autres, leurs programmes opérationnels ou encore leurs compétences techniques communes.
- viii. **Planifier la GRC et l'action climatique en veillant à leur intégration au niveau sectoriel et en les soumettant à une surveillance centralisée.** La GRC et l'action climatique ne sont pas des secteurs à proprement parler, et doivent être mis en œuvre dans le cadre des politiques en vigueur dans des secteurs tels que l'agriculture, les ressources en eau, la santé, l'utilisation des sols, l'environnement, les finances et la planification. Ainsi, plusieurs pays se sont employés à jeter les bases d'une planification et d'une supervision à l'échelon national afin de coordonner les politiques et de les intégrer systématiquement à l'ensemble des secteurs et institutions, ainsi que dans les plans de développement nationaux et locaux. Ce processus couvre par exemple les stratégies, les principes d'intervention, le droit applicable, les responsabilités institutionnelles, les priorités d'investissement, les analyses coûts-avantages et les mécanismes redditionnels.
- ix. **Renforcer les capacités régionales de gestion de l'information.** La collecte et la documentation des ressources disponibles, ainsi que l'inventaire des initiatives actuelles et prévues en matière de GRC, d'action climatique, et d'approches intégrées sont des tâches essentielles qui doivent s'accompagner d'un renforcement des capacités de gestion de l'information à l'échelon national, du point de vue des ressources humains et des systèmes techniques.

2. Élaboration de la stratégie régionale intégrée et des documents connexes (à compter de 2013)

Les travaux viseront l'élaboration de la stratégie à proprement parler et des dispositions relatives à sa mise en œuvre (cadre de suivi-évaluation ; rapport régional de synthèse sur l'application du Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes et du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques ; et réalisation/compilation d'études de cas sur la GRC et l'action climatique dans le Pacifique).

Les **produits** escomptés de ce processus sont les suivants :

Au titre 1) de 1) la mise en œuvre des activités actuelles :

- plans d'action nationaux pour la GRC, programmes d'action nationaux pour l'adaptation et/ou programmes d'action nationaux associant les deux domaines d'intervention²⁰
- programmes/projets portant sur ces deux domaines
- cartographie des institutions/politiques et mécanismes pour la GRC et l'action climatique
- base(s) de données sur les aléas, l'exposition, les vulnérabilités et l'évaluation des risques
- dialogues multipartites nationaux sur la GRC et l'action climatique
- programmes de formation pour l'amélioration des compétences techniques et d'encadrement en matière de GRC et d'action climatique
- plans sectoriels associant les deux domaines d'intervention
- systèmes de gestion de l'information à l'appui des deux domaines d'intervention.

¹⁹ Citons, à titre d'exemple, le projet d'évaluation et de financement des risques de catastrophe dans le Pacifique, exécuté par la Division SOPAC de la CPS, avec l'appui de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement (BAD).

²⁰ La mise en œuvre du Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes et du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques sera fonction des préférences des pays insulaires océaniques, lesquels pourraient, par exemple, décider d'établir des plans d'action distincts pour la GRC et l'adaptation au changement climatique plutôt que d'associer les deux questions dans un même plan.

Au titre de 2) l'élaboration de la stratégie intégrée et des documents connexes :

- d'ici 2015, stratégie régionale intégrée de GRC et d'action climatique et dispositions relatives à sa mise en œuvre
- rapport régional de synthèse sur l'application du Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes et du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques
- recueil d'études de cas sur la GRC et l'action climatique dans le Pacifique.

Principales étapes du processus défini dans la Feuille de route

- **Avril 2014** : Achèvement du projet de stratégie régionale intégrée de GRC et d'action climatique
- **Septembre et novembre 2014** : Présentation du projet final à la Conférence du PROE et au Comité des représentants des gouvernements et administrations de la CPS pour approbation par ces deux instances
- **Août 2015** : Présentation du projet approuvé au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, pour approbation

Plusieurs événements majeurs jalonnent ce processus à compter de 2013, notamment :

- 1. Juillet 2013 : Réunion conjointe de la Plateforme océanienne pour la GRC et de la Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique, 8-12 juillet 2013, Nadi (Fidji)**
Cette réunion donnera aux États, aux Territoires et aux autres groupes d'intervenants l'occasion de contribuer à l'élaboration de la stratégie régionale intégrée.
Les conclusions de cette réunion viendront alimenter les consultations sur le Cadre d'action mondial post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (RRC), le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que la troisième Conférence des petits États insulaires en développement (PÉID) en 2014.
- 2. Septembre/novembre 2013 : réunions des organes directeurs du PROE et de la CPS**
Point sur les avancées de la « feuille de route ».
- 3. Novembre/décembre 2013 : Conférence des Parties à la CCNUCC**
Présentation du PROE à la Conférence des Parties sur les avancées du processus de la « feuille de route ».
- 4. Avril 2014 : Achèvement du projet de stratégie régionale intégrée**
Le projet de stratégie régionale intégrée de GRC et d'action climatique sera disponible en avril 2014.
- 5. Mai 2014 : Troisième Conférence mondiale des petits États insulaires en développement (PÉID), Apia (Samoa)**
Présentation des démarches nationales et régionales illustrant les principaux enseignements concernant la GRC et l'action climatique.
- 6. Mai/juin 2014 : Sixième Conférence ministérielle asiatique sur le RRC (Thaïlande)**
Présentation des avancées du processus de la feuille de route visant à informer les intervenants asiatiques, conformément à la coopération interrégionale sur la GRC.
- 7. Juin/juillet 2014 : Plateforme océanienne pour la GRC**
Les acteurs océaniques de la GRC seront invités à approuver la version définitive de la stratégie régionale intégrée.
- 8. Juin/juillet 2014 : Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique (hors session)**
Adoption du projet de stratégie régionale intégrée.
- 9. Septembre/novembre 2014 : réunions des organes directeurs du PROE et de la CPS**
Présentation du projet de stratégie régionale intégrée de GRC et d'action climatique, en vue de son adoption
- 10. Novembre/décembre 2014 : Conférence des Parties à la CCNUCC**
Présentation par les délégations océaniques de la stratégie régionale intégrée de GRC et d'action climatique, telle qu'adoptée.
- 11. Premier trimestre 2015 : Troisième Conférence mondiale sur la RRC (Japon)**
Présentation par les délégations océaniques de la stratégie régionale intégrée de GRC et d'action climatique, à titre de contribution officielle de la région à cette conférence où le Cadre d'action mondial post-2015 pour la RRC devrait être adopté.
- 12. Juin 2015 : Réunions de la Plateforme océanienne pour la GRC et de la Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique**

Présentation de la stratégie régionale intégrée, dans sa version finale, aux intervenants de la GRC et de l'action climatique, notamment des dispositions relatives à sa mise en œuvre à compter de 2016.

13. Juin 2015 : Achèvement du Rapport de synthèse régional pour le Pacifique

Projet final du rapport de synthèse régional pour le Pacifique 2015 : Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes 2005-2015 et du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques 2006-2015 (disponible le 1^{er} juin 2015).

14. Juin 2015 : Achèvement du recueil d'études de cas sur la GRC et l'action climatique dans le Pacifique

Le recueil d'études de cas sera finalisé et disponible le 1^{er} juin 2015.

15. Août 2015 : Réunion des chefs d'État et de gouvernement du Forum des Îles du Pacifique

Présentation de la stratégie régionale intégrée, telle qu'approuvée, pour adoption par les chefs d'État et de gouvernement des États insulaires océaniques. La présentation portera en outre sur :

- a) le Rapport de synthèse régional pour le Pacifique 2015 : Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes et du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques, et sur
- b) le recueil d'études de cas sur la GRC et l'action climatique dans le Pacifique.

L'établissement et la mise en route d'un **Comité de pilotage**, appuyé par un **Groupe de travail technique**, constituent un élément crucial du processus. Le Comité de pilotage assumera la direction générale de l'application de la Feuille de route et fournira des orientations à cet effet. Le Groupe de travail technique, composé de représentants du PROE, de la CPS, de l'ONU/SIPC et d'autres intervenants clés, apportera un appui et des avis techniques spécialisés pour faciliter l'élaboration de la stratégie régionale intégrée et des dispositions relatives à sa mise en œuvre. Les mandats du Comité de pilotage et du Groupe de travail technique sont présentés à l'annexe 2.

Le Comité de pilotage est composé de représentants des présidents en exercice des organes suivants, qui représenteront les intérêts des ÉTIO :

- Conférence du PROE
- Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) de la CPS
- Comité des représentants officiels des pays membres du Forum
- Réunion régionale des Directeurs de la sécurité civile/gestion des risques
- Table ronde océanienne sur le changement climatique
- Conseil météorologique océanien (CMO)

Les membres du Groupe de travail technique sont :

- Mosese Sikivou (Directeur adjoint du Département réduction des risques de catastrophe, CPS)
- Brian Dawson (Conseiller principal en changement climatique, CPS)
- Cristina Casella (Conseillère en politiques de GRC et d'action climatique, CPS)
- Netatua Pelesikoti (Directeur de la Division changement climatique, PROE)
- Tagaloa Cooper (Division changement climatique, PROE)
- Aaron Bunclé (Division changement climatique, PROE)
- Jerry Velasquez (Coordonnateur régional du Bureau de l'ONU/SIPC pour l'Asie et le Pacifique)
- Timothy Wilcox (Coordonnateur sous-régional du Bureau de l'ONU/SIPC pour le Pacifique).

Des consultants océaniques et internationaux et des prestataires d'assistance technique seront recrutés en fonction des besoins pour contribuer à la réalisation des produits prévus dans la feuille de route.

8. Ressources allouées au processus

La mise en œuvre du processus d'intégration sera dirigée par les ÉTIO, dans le cadre des mécanismes régionaux existants, en étroite collaboration avec les partenaires du développement et les bailleurs. Elle exigera en outre de mobiliser des ressources. La CPS, le PROE et l'ONU/SIPC établiront un budget afin de mobiliser l'aide financière nécessaire à la bonne mise en œuvre de la feuille de route.

Annexe 1

Conclusions des réunions internationales et régionales et rapports connexes

Au niveau international

Plan d'action de Bali (CCNUCC) :

Appelle à « la promotion de la RRC en tant qu'outil d'adaptation au changement climatique ».
http://unfccc.int/files/meetings/cop_13/application/pdf/cp_bali_action.pdf

Cadre de l'adaptation de la Cancún (CCNUCC) :

« Favoriser les stratégies de réduction des risques de catastrophe liés au changement climatique, en tenant compte du Cadre d'action de Hyogo lorsqu'il y a lieu, les systèmes d'alerte précoce, l'évaluation et la gestion des risques, le partage et le transfert de mécanismes tels que les régimes d'assurance aux niveaux local, national, sous-régional et régional, selon le cas. »
<http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf#page=4>

Sessions 2009 et 2011 de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe de l'ONU/SIPC

« Au sein du groupe d'experts de haut niveau réunis en ouverture de la Plateforme mondiale, des dirigeants politiques, y compris des chefs d'État et de gouvernement, ont mis en évidence en termes crus et explicites l'importance cruciale de la réduction des risques de catastrophe pour la gestion des répercussions du changement climatique et la prévention d'une altération de la protection sociale et économique. » (p.1)
http://www.preventionweb.net/files/10750_GP09ChairsSummary.pdf

« Promouvoir des approches intégrées du développement qui englobent l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe ainsi que la gestion et la restauration des écosystèmes. » (p.3).
http://www.preventionweb.net/files/20102_gp2011chairsummary.pdf

Au niveau régional

Sessions 2009 et 2010 de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe, conjointement organisées par la Division SOPAC de la CPS et l'ONU/SIPC

« Déclarent que la prochaine réunion régionale conjointe des Directeurs des services de météorologie et des Directeurs de la sécurité civile/gestion des risques du Pacifique est un précieux moyen de cultiver la coordination entre les bureaux nationaux de la sécurité civile/gestion des risques et les services météorologiques pour renforcer les systèmes d'alerte précoce, et reconnaissent qu'il convient d'intégrer les programmes de GRC et d'adaptation au changement climatique, tant au niveau régional que national. » (p.2).
http://www.pacificdisaster.net/pdnadmin/data/original/SUMMARY_RECORD_15RDMM_FINAL_100509.pdf

« Jugent que les résultats des examens à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo, du Cadre d'action océanien et du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques, actuellement en cours, devraient être axés sur l'avenir et établir clairement les différences, les synergies et les corrélations entre ces deux cadres et d'autres cadres connexes, au niveau régional et international. À cet effet, les participants ont recommandé que les organisations chargées de ces examens, à savoir la Division SOPAC, le PROE et l'ONU/SIPC, resserrent leur collaboration et l'élargissent aux partenaires pour s'acquitter efficacement de cette tâche. » (p. 8).

« Compte tenu des fonds disponibles aux fins de l'action climatique et de la nécessité d'appuyer la GRC, les partenaires — en particulier la Division SOPAC (CPS) et le PROE, en leur qualité d'organisations régionales responsables de la coordination des deux cadres régionaux — doivent d'urgence développer les efforts de coordination engagés en vue de la mise en œuvre générale des cadres et de l'élaboration de modalités de financement intégré au niveau national. » (p. 9)

« Le CORP et les autres organisations doivent étudier l'élaboration d'un mécanisme permettant de coordonner les interventions des organismes chargés de la GRC et de l'adaptation au changement climatique au niveau national. » (p. 10).
http://www.pacificdisaster.net/pdnadmin/data/original/PP_PDRMPN_5thmeeting_summary_outcome.pdf

Conférence de haut niveau sur le changement climatique dans le Pacifique, organisée à Vanuatu en mars 2011 par l'Alliance mondiale contre le changement climatique, à l'initiative de l'Union européenne

« Les participants ont invité les partenaires à optimiser les synergies et les interactions entre la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe afin de rendre les sociétés océaniques plus résistantes aux catastrophes naturelles. Ils sont convenus de s'attacher à fusionner les deux cadres d'action régionaux, à savoir le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques et le Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophes et la gestion des catastrophes, et d'encourager les processus connexes au niveau national. » (p. 4).

<http://www.gcca.eu/usr/GCCA-Pacific-Reg.-Conference--outcomes.pdf>

Tables rondes 2009 et 2011 sur le changement climatique dans le Pacifique, coordonnées par le PROE

2009

« La délégation de Niue demande qu'il soit pris note du soutien apporté par son pays au Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques et que toute révision à mi-parcours de cet instrument examine :

- les stratégies d'intervention à court terme, voire immédiates, en matière de changement climatique et de réduction des risques de catastrophe
- les stratégies d'intervention à long terme dans ces deux domaines
- l'assistance en vue de l'élaboration de politiques nationales sur le changement climatique, notamment la législation
- l'assistance en vue de l'élaboration de stratégies d'adaptation à court et à long terme
- l'assistance en vue de l'élaboration de stratégies d'atténuation
- l'étude de toutes les questions touchant à la réinstallation des populations. » (p. 11)

http://sprep.org/climate_change/PCCR/documents/PacificClimateChangeRoundtableMeetingREPORTFINAL.pdf

2011

Les activités approuvées par le groupe de travail de la Table ronde océanienne sur le changement climatique chargé de la prise en compte systématique de l'adaptation visent entre autres :

- « le renforcement des processus participatifs nationaux au niveau des politiques et de la planification, l'intégration des politiques et l'élaboration de stratégies visant à s'assurer que l'adaptation a sa place dans les décisions prises dans l'ensemble des secteurs ;
- le renforcement des processus de planification pour s'assurer qu'ils soient ouverts à tous et de portée globale, c'est-à-dire consacrés à l'élaboration de stratégies et de plans d'action sur l'adaptation... »

http://www.sprep.org/att/publication/000926_Pac_CC_Rndtbl_Proceedings_2011.pdf

Communiqués des sommets 2008 et 2009 du Forum des Îles du Pacifique

« Les chefs d'État et de gouvernement [...] affirment leur engagement en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre d'approches de la lutte contre les effets des changements climatiques adaptées aux besoins des pays océaniques. » (p. 2)

<http://www.spc.int/sppu/images/stories/2008%20communiqu%C3%A9%20forum.pdf>

« Les efforts nationaux sont concentrés sur l'intégration systématique des questions liées au changement climatique dans les plans et systèmes nationaux ainsi que sur la formulation de stratégies d'adaptation appropriées. » (p. 2).

« Les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé les principes suivants qui visent à guider la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets par les pays membres du Forum et par les partenaires du développement, compte tenu des efforts actuellement engagés dans la région :

- des ressources suffisantes, au regard des impacts actuels et prévus, doivent être prioritairement et durablement mobilisées et rendues disponibles ;
- ces ressources doivent être accessibles en temps utile et sans difficulté, et proportionnelles aux moyens administratifs et aux capacités d'absorption des pays insulaires océaniques et de leurs systèmes ;
- l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets doivent être intégrés dans l'effort global de développement national ;

- les mesures d'adaptation et d'atténuation doivent être conduites à l'initiative des pays et appuyées de manière coordonnée par les partenaires du développement ; et,
- dans la mesure du possible, le soutien apporté à ces mesures devrait être acheminé par le biais des systèmes et processus des pays membres du Forum et, s'il y a lieu, au moyen des systèmes régionaux. » (p. 2 et 3).

http://forum.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/2010_Forum_Communique.pdf

Déclaration de Niue sur le changement climatique, 2008

« INVITONS le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) – en collaboration avec d'autres institutions régionales et internationales et avec des programmes bilatéraux de lutte contre les effets des changements climatiques – à continuer de répondre aux besoins individuels de ses pays membres, conformément à son mandat :

- a) renforcer les services météorologiques,
- b) recueillir et diffuser des informations sur les changements climatiques,
- c) renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation

<http://www.forumsec.org/fi/resources/uploads/attachments/documents/THE%20NIUE%20DECLARATION%20ON%20CLIMATE%20CHANGE.pdf>

Examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo

« Il est indispensable d'intégrer l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe au niveau national et local par le biais de plans intégrés, pour améliorer la résilience des communautés. » (p. 10)

« Les institutions nationales et internationales, y compris les organisations d'aide bilatérale et les Nations Unies, doivent intégrer la réduction des risques de catastrophe à leurs cadres en matière de développement, d'adaptation aux changements climatiques, de planification environnementale et humanitaire, d'exécution et de responsabilisation afin de préserver les progrès et les investissements réalisés en matière de développement. » (p. 69).

« Les points de vue dominants concernant un cadre d'action pour la réduction des risques de catastrophe après 2015, indépendamment de la question de son caractère juridiquement contraignant ou non, ont souligné la nécessité de veiller à l'existence de liens solides et structurels avec les accords-cadres internationaux sur le développement durable et les changements climatiques et appelé à la mise en œuvre d'un large processus consultatif, semblable à celui qui a abouti au Cadre d'action de Hyogo en 2005. » (p. 70).
http://www.preventionweb.net/files/18197_midterm.pdf

Examen à mi-parcours du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques

« Recommandation 8 – Il convient de tirer parti de la préparation du Guide du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques pour harmoniser sa mise en œuvre et celle du Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes, et pour signaler aux pays et aux partenaires pourvoyeurs d'aide au développement que l'intégration des politiques et programmes de travail en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique est à la fois faisable et éminemment souhaitable. » (Page ix).

http://www.sprep.org/2010SM21/pdfs/eng/Officials/WP_9_2_1_Att_1_PIFFAC%20Review.pdf

Leçons pour les interventions futures : Conférence sur les leçons tirées en matière d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe, organisée par l'Australie et le Secrétariat du PROE en mai 2011 au Samoa

« Créer un environnement favorable à la mise en œuvre coordonnée et échelonnée des mesures d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe par l'ensemble des intervenants. » (p. 7)

http://www.pacificdisaster.net/pdnadmin/data/original/SPREP_2011_Lessons_Future_ActionConference.pdf

Annexe 2

Mandat du Comité de pilotage chargé de conduire le processus d'élaboration d'une stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe et d'action climatique dans le Pacifique

Objet

Le Comité de pilotage est constitué dans le but de conduire et de guider l'élaboration d'une feuille de route en vue de la formulation d'une stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe (GRC) et d'action climatique dans le Pacifique.

Cadre général

Un processus a été lancé en 2011 en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe et d'action climatique. Ce processus, qui est appelé « feuille de route », définit les mesures à prendre jusqu'en 2015 pour la formulation de cette stratégie qui prendra effet en 2016, succédant ainsi aux deux cadres régionaux qui, à l'heure actuelle, traitent isolément de l'action climatique et de la GRC (le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques (2006-2015) et le Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes 2005-2015, respectivement). L'élaboration de cette stratégie intégrée a suscité beaucoup d'intérêt et de soutien au niveau mondial et régional de même qu'au niveau national dans le Pacifique ; elle fera du Pacifique la première région du monde à aborder la GRC et les risques climatiques au moyen d'un cadre stratégique intégré.

La feuille de route est régie par les principes suivants :

- « **Inclusion** » du plus grand nombre possible d'intervenants dans la formulation de la stratégie régionale intégrée.
- « **Leadership** » des États et Territoires insulaires océaniques (ÉTIO) qui définiront les paramètres et le champ d'application de la nouvelle stratégie.
- « **Appropriation** » par les ÉTIO et les organisations partenaires pour garantir la viabilité du processus de mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

Les produits escomptés de ce processus sont :

- la stratégie régionale de GRC et d'action climatique, accompagnée des dispositions relatives à sa mise en œuvre et d'un cadre de suivi-évaluation ;
- un rapport régional de synthèse sur l'application du Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes et du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques ;
et
- des études de cas sur la GRC et l'action climatique (adaptation/atténuation) dans le Pacifique.

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (ONU/SIPC) ont été chargés par les ÉTIO de diriger conjointement le processus défini dans la feuille de route. Les représentants de ces trois organisations constituent le Groupe de travail technique chargé d'aider les ÉTIO à formuler la stratégie intégrée ainsi que les produits définis dans la feuille de route.

Composition du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé de représentants des présidents en exercice de la Conférence du PROE, du CRGA (CPS), du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum, de la Réunion régionale des Directeurs de la sécurité civile/gestion des risques, de la Table ronde océanienne sur le changement climatique et du Conseil météorologique océanien (CMO). Ces représentants doivent représenter conjointement les intérêts de la région du Pacifique.

Les réunions du Comité de pilotage se tiennent avec l'assistance des organismes suivants :

- CPS
- PROE
- ONU/SIPC
- Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique
- PNUD.

Le Comité de pilotage élit ses présidents de séance parmi ses membres.

Rôle du Comité de pilotage

Il incombe au Comité de pilotage de :

1. fournir une direction globale et des orientations en vue de l'application de la feuille de route ;
2. examiner, dans le fond et dans la forme, le projet de stratégie régionale (y compris les dispositions relatives à sa mise en œuvre et le cadre de suivi-évaluation) et formuler des commentaires à ce sujet ;
3. examiner, dans le fond et dans la forme, les deux autres produits prévus dans la feuille de route (rapport régional de synthèse sur les avancées de la mise en œuvre du Cadre d'action océanien pour la RRC et la gestion des catastrophes, et du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques, ainsi que les études de cas en la matière) et formuler des commentaires à ce sujet ; et de
4. donner son aval aux produits qui seront présentés pour approbation officielle en 2014 et en 2015.

Procédure

Le Comité de pilotage est appuyé par un « Secrétariat conjoint » composé de représentants de la CPS, du PROE et de l'ONU/SIPC.

Le Secrétariat conjoint est chargé de diffuser l'ordre du jour et les principaux documents aux membres du Comité de pilotage, avant la tenue de ses sessions. Les membres pourront proposer l'inscription de points à l'ordre du jour des sessions du Comité de pilotage.

Le Secrétariat conjoint travaille également à distance, en dehors des sessions du Comité de pilotage, pour s'assurer que les documents sont présentés en temps utile aux réunions régionales et mondiales concernées.

Le Secrétariat conjoint fait partie du Groupe de travail technique prévu dans la feuille de route.

Calendrier de présentation des documents

Les produits prévus dans la feuille de route seront présentés pour approbation aux instances suivantes :

- Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe, session 2014
- Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique (hors session), 2014
- Conférence du PROE, 2014
- Réunion du CRGA (CPS), 2014
- Réunion conjointe de la Plateforme océanienne pour la GRC et de la Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique, 2015.

Ils seront ensuite soumis pour approbation aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, au Sommet de 2015.

Ces documents seront également présentés pour information à la Conférence de la Division SOPAC de la CPS, au Comité d'action en faveur du Plan pour le Pacifique et au Sous-comité du CORP sur le changement climatique.

Le Comité de pilotage restera en fonction jusqu'en décembre 2015.

Fréquence et lieu des réunions

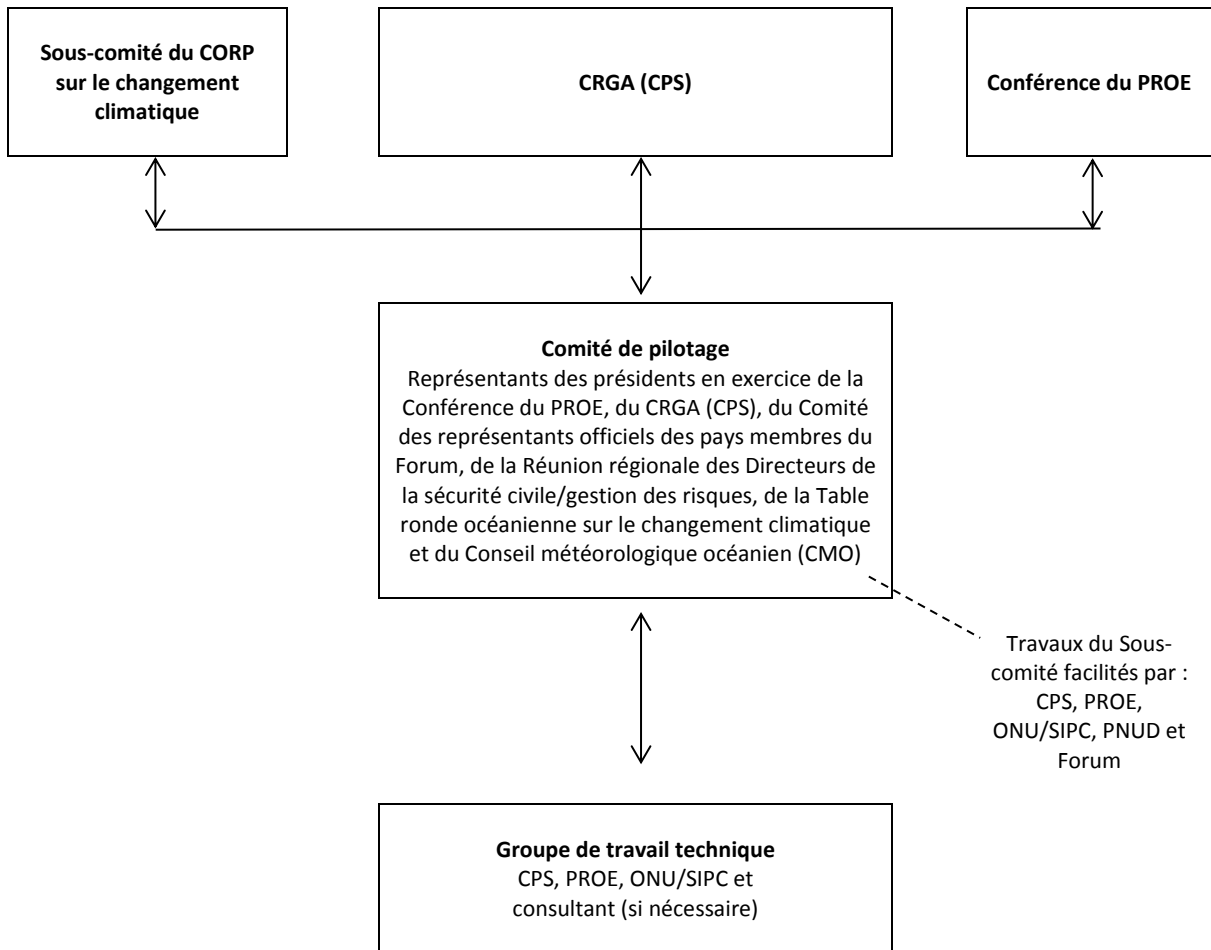
Le Comité de pilotage se réunira annuellement, en 2013 et 2014 et, s'il y a lieu, en 2015. S'il l'estime nécessaire, le Comité de pilotage pourra se réunir deux fois par an.

Calendrier provisoire des réunions du Comité de pilotage

1^{ère} réunion : septembre 2013, à Apia (en conjonction avec la Conférence du PROE).

2^e réunion : premier trimestre 2014.

Structure de gestion de la feuille de route



Groupe de travail technique

Cadre général

Un processus a été lancé en 2011 en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe et d'action climatique. Ce processus, qui est appelé « feuille de route », définit les mesures à prendre jusqu'en 2015 pour la formulation de cette stratégie qui prendra effet en 2016, succédant ainsi aux deux cadres régionaux qui, à l'heure actuelle, traitent isolément de l'action climatique et de la GRC (le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques (2006-2015) et le Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes 2005-2015, respectivement). L'élaboration de cette stratégie intégrée a suscité beaucoup d'intérêt et de soutien au niveau mondial et régional de même qu'au niveau national dans le Pacifique ; elle fera du Pacifique la première région du monde à aborder la GRC et les risques climatiques au moyen d'un cadre stratégique intégré.

La feuille de route est régie par les principes suivants :

- « **Inclusion** » du plus grand nombre possible d'intervenants dans la formulation de la stratégie régionale intégrée.
- « **Leadership** » des États et Territoires insulaires océaniques (ÉTIO) qui définiront les paramètres et le champ d'application de la nouvelle stratégie.
- « **Appropriation** » par les ÉTIO et les organisations partenaires pour garantir la viabilité du processus de mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (ONU/SIPC) ont été chargés par les ÉTIO de diriger conjointement le processus défini dans la feuille de route. Les représentants de ces trois organisations constituent le Groupe de travail technique chargé d'aider les ÉTIO à formuler la stratégie intégrée ainsi que les produits définis dans la feuille de route.

Objet

Le Groupe de travail technique dispense des avis spécialisés à la CPS et au PROE et apporte un soutien aux États et Territoires insulaires océaniques en vue de l'élaboration de la stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe (GRC) et d'action climatique.

Réalisations attendues

Les produits escomptés de ce processus sont :

- la stratégie régionale intégrée pour la GRC et l'action climatique, accompagnée des dispositions relatives à sa mise en œuvre et d'un cadre de suivi-évaluation ;
- un rapport régional de synthèse sur l'application du Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes et du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques ; et
- des études de cas sur la GRC et l'action climatique dans le Pacifique.

Ces produits seront présentés pour approbation en 2014 à la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe, à la Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique, à la Conférence du PROE, au CRGA (CPS), puis en 2015, à la Réunion conjointe de la Plateforme océanienne pour la GRC et de la Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique, et enfin pour approbation officielle par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, au Sommet de 2015.

Composition du Groupe de travail technique

Le Groupe de travail technique est composé des membres suivants qui relèvent des trois organisations chefs de file (CPS, PROE, ONU/SIPC) :

- Mosese Sikivou (Directeur adjoint du Département réduction des risques de catastrophe, Division SOPAC/CPS)
- Brian Dawson (Conseiller principal en changement climatique, CPS)
- Cristina Casella (Conseillère en politiques de GRC et d'action climatique, Division SOPAC/CPS)
- Netatua Pelesikoti (Directrice de la Division changement climatique, PROE)

- Tagaloa Cooper (Division changement climatique, PROE)
- Aaron Buncle (Division changement climatique, PROE)
- Jerry Velasquez (Coordonnateur régional du Bureau de l'ONU/SIPC pour l'Asie et le Pacifique)
- Timothy Wilcox (Coordonnateur sous-régional du Bureau de l'ONU/SIPC pour le Pacifique).

Des consultants extérieurs seront recrutés, en fonction des besoins, pour apporter leur assistance technique à l'élaboration des produits visés à la feuille de route.

Dispositions pratiques

Le mandat du Groupe de travail technique court de mars 2013 à décembre 2015.

Le Groupe de travail technique travaille à distance (par courrier électronique, par téléphone et par Skype) et établit son propre calendrier de réunions de manière à s'assurer de la haute qualité des produits élaborés au titre de la feuille de route et de leur présentation aux instances mondiales et régionales concernées dans les délais impartis.

Le Groupe de travail technique se réunira également avant les réunions du Comité de pilotage auquel il fait rapport sur le résultat de ses travaux.

Calendrier provisoire des réunions du Groupe de travail technique

1^{ère} réunion : septembre 2013, à Apia (en conjonction avec la Conférence du PROE).

2^e réunion : premier trimestre 2014

3^e réunion : en 2015, si nécessaire.